# Séance du 4 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre-septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 04/09/2023* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

*Affichage porte de la Mairie le 04/09/2023*

Présents : MM. GUILLAUME Alain – THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - LE DEUFF Olivier - LE MAINTEC Gwenaëlle - NEVO Laurent – LE VERGE Stéphane -VIDCOQ Marc - LIZIARD-FLOC'H Marion – LE POTIER Marie-Laure – GAUTHIER Olivier - COJEAN François

Absents excusés : Fabienne LE MARCHAND donne pouvoir à Loic NOGUES
Gwenaelle LE MAINTEC donne pouvoir à François COJEAN
Antoine JAN donne pouvoir à Alain GUILLAUME

Secrétaire de séance : Loic NOGUES

## *2023-73* 1 - Service personnel :

- Mise à jour tableau des effectifs avec :

- Nomination en tant que stagiaire de Yann VIDELO au grade d'adjoint technique aux services techniques, DHS 35 h, date d'effet : le 01/09/2023
- Titularisation de Florence DESNOYERS au grade d'adjoint technique, chargée des fonctions d'encadrement des enfants cantine/garderie, entretien des locaux communaux, DHS 35 h, date d'effet le 01/09/2023
- Contrat Marie LE COUEDIC, mairie : remplacement disponibilité agent titulaire du 05/09/2023 au 16/01/2024
- Renouvellement contrat Esther DUPONT, bibliothèque : remplacement disponibilité agent titulaire du 01/10/2023 au 30/09/2024

- Formation et autorisation de conduite de tracteur et son attelage : Mme CADOUX et M. VIDELO, agents des services techniques ont suivi une formation d'initiation à la conduite de tracteur réalisée par M. Bruno MACE, entrepreneur agricole. M. Le Maire a ainsi délivré à chacun une autorisation de conduite ainsi que des fiches pratiques sur la conduite de tracteur et sur la prévention-réglementation en matière d'équipement tracteur (cabine, ceinture ...)

- Acquisition d'une remorque-benne : M. NOGUES propose de revoir avec les services techniques l'intérêt et l'utilité de cet équipement.

*2023-74* **2 - SDIS :** convention de soutien aux parents pompiers en intervention

Les jeunes parents pompiers volontaires en charge de famille peuvent se trouver en intervention alors même qu'ils ont l'habitude de ramener leur(s) enfant(s) à la maison à l'issue du temps scolaire. Dans ce cas de figure, la convention proposée par le SDIS permettrait une prise en charge automatique de ces enfants par nos services de cantine et de garderie périscolaire. Trois familles avec un total de 5 enfants sont concernées. Cette disposition serait de nature à faciliter l'organisation des services de secours et des sapeurs-pompiers volontaires concernés et à encourager les recrutements.
L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise M. Le Maire à signer ladite convention.

*2023-75* **3 - Voirie :**

- **Le projet de développement de la société ECOVRAC** implique la cession de la voie communale (VCN°20) qui dessert actuellement ses bureaux. Nous pourrions à cette occasion régulariser la situation de l'enclave communale 0030 qui fait partie intégrante de son parking depuis des décennies (cf plans joints). Le conseil municipal, à l'unanimité décide de donner une suite favorable à ce projet et autorise M le Maire à solliciter l'avis de France Domaines en vue de déterminer un prix de cession.

- **Chantier plate-forme, parking city-stade et accès piétons**. La structure métallique sera posée à compter du lundi 18 septembre.

Elagage des arbres et pare-ballon à prévoir entre propriété M. et Mme DOUAGLIN et terrain de foot.

- **Voirie La chouette chevêche**

En attente de contact du cabinet de maitrise d'œuvre pour entreprise voirie.

- **Travaux de fauchage** : un 3eme passage est prévu fin octobre-mi-novembre. Le point à temps sur routes de campagne a été réalisé.

- **Réfection du virage de La porte es maillot**

Les travaux ont démarré vendredi dernier et l'enrobé est prévu vendredi prochain.

- **Installation des chicanes** boulevard de la gare : implantation semaine N°37.

**Marquage au sol** : attente d'intervention de l'entreprise HELIOS Bretagne

- Esplanade de la mairie et abri-vélos. Réunion avec les entreprises pour l'installation du chantier ce 5 Septembre

Achat des équipements sous l'abri : M. Le Maire propose l'achat auprès de la société UGAP de :
Casiers, station de réparation et gonflage, supports recharge vélos électriques et supports stationnement vélos, soit pour un total de 23 214 € TTC.
Accord à l'unanimité, de l'assemblée délibérante.

- *2023-76* Nom de village. Vu la dispersion du village de Kernonen et le nombre de poids lourds qui suivent le panneau Kernonen au lieu de se rendre directement charger ou décharger leurs pommes de terre chez M. Ronan PINEL, il est proposé de donner à ce site un nom différent.

Après échanges et discussion, il a été décidé, à l'unanimité de l'assemblée délibérante, de nommer ce lieu « le Bot ». Ainsi, l'adressage de l'entreprise EARL L'Isle Plant (section ZN 71) de M. PINEL sera « 18, Le Bot » et celle de la maison (section ZN 72) sera « 20, Le Bot ».

## 4- <u>Bâtiments communaux</u> : point sur travaux en cours et à prévoir

- <u>Boulangerie</u>. Mise en place du chantier à compter du 5 Septembre. Durée des travaux : un mois et demi.

- <u>Travaux en cours</u> : étanchéité restaurant scolaire, garderie et agence postale

- *2023-77* <u>Devenir du pavillon N°7, T3 libre à Sainte-Emerentienne</u>. L'option vente est privilégiée afin de pouvoir autofinancer de nouveaux projets de logements

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve cette proposition et décide la mise en vente du pavillon N°7 mais de réserver la vente aux seuls primo accédants, proposition devront être faite sous pli fermé, la meilleure offre sera retenue..

L'assemblée délibérante autorise M. Le Maire à engager les démarches nécessaires et les diagnostics, ainsi que de contacter le service des Domaines pour estimer la valeur de ce bien.

- Programmation de réunion de commission :

*Dates retenues* : mercredi 13 septembre à 18h30, aux anciens vestiaires de foot
mercredi 20 septembre à 18h30 à la chapelle St Marcel

## 5 - Affaires scolaires et sociales

- Rentrée scolaire – effectifs au 04/09/2023 :

Ecole d'HILVERN : 53 élèves, Ecole Ste Thérèse : 40 élèves
Cantine : Fréquentation moyenne estimée à 55 enfants
Garderie : prématuré pour estimer les effectifs matin et soir, mais le nombre d'enfants dépassera certainement le seuil retenu pour l'encadrement d'un seul agent. L'accès est ouvert sans inscription, il est donc difficile de connaitre à l'avance le taux de fréquentation, mais il est demandé aux élus de réfléchir sur une solution de renfort, occasionnel et imprévisible.

L'ALSH estival a pu compter sur la participation de 16 enfants de la commune.

- *2023-78* Ecole d'Hilvern - Projet de classe flexible

Il est présenté en séance, le projet de classe flexible élaboré par l'école d'Hilvern. L'objectif de ce projet est de repenser l'espace dans la classe et la façon d'enseigner aux élèves. Autonomie, développement des compétences, enseignement individualisé, rythme d'apprentissage personnalisé, voilà les buts à atteindre.
Ce projet nécessite un réaménagement des classes et l'acquisition de nouveaux équipements, tels que des casiers, des casques, des tabourets, des meubles de rangement, ... coût du projet en mobilier estimé à 1453.58 € TTC (références MANUTAN)
A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve ce projet et décide de passer commande du matériel demandé.

- Alexandre LEAUTE, champion de monde en bonne voie pour les jeux 2024, un déplacement collectif à PARIS est envisagé.

## 6 - Point commerce et attractivité été 2023

Fréquentation des commerces :
Fabien de la crêperie et Jean-Pierre du Caradoc sont très satisfaits du commerce de cet été, beaucoup de passages et de touristes.
Sophie du Meltin réfléchit quant à faire un dépôt de pain les dimanche et lundi.

Marché hebdomadaire : fréquentation estivale timide, congés des exposants fin août, la reprise à la normale se fera le vendredi 8 septembre.
Le bulletin de l'été et les flyers ont été distribués et la borne d'informations installée et en service.
Bonne fréquentation de l'aire de camping-cars (moyenne de 5 stationnements).

## 7 - Point Budgétaire à mi-exercice

Réalisation de 50% des dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif.
Etat de la trésorerie bonne, peu de dépenses d'investissement engagées jusqu'à présent.
A priori, l'emprunt inscrit au budget ne sera pas nécessaire cette année.

## 8 - Questions diverses

- Ages et vie : un dossier de contentieux a été préparé par la commune de Perros-Guirrec dans le cas où le Département continue à faire la sourde oreille d'ici le 08/09.

- Installation antenne relais à Saint-Laurent : M. Le Maire donne lecture de l'avis défavorable qu'il a émis dans la déclaration préalable de travaux, se référant au code des postes et des communications, précisant que tout opérateur souhaitant installer un pylône devra privilégier toute solution de partage avec un pylône existant.

- Commémorations 1944 : une réunion de préparation aura lieu le 13/09 à Trévé.

- Boite à Pizzas : lieu à définir

- *2023-79* EHPAD La Motte et autres :

« Suite à la réunion du 11 mai 2023, de nombreuses communes des Côtes d'Armor, et une du Finistère, se sont réunies le jeudi 29 juin à La Roche-Jaudy pour évoquer la situation des EHPAD publics. Elles partagent toutes le même constat alarmant.

Les communes de Begard, Belle-Isle-en-Terre, Bon Repos sur Blavet, Bourbriac, Châtelaudren-Plouagat, Erquy, Frehel, Guerledan, Hillion, Jugon-les-Lacs, La Motte, La Roche-Jaudy, Lannion, Lanvollon, Le Mené, Matignon, Penvenan, Perros-Guirec, Pledran, Plénée-Jugon, Pleslin Trigavou, Plestin-les-Grèves, Pleubian, Ploeuc L'Hermitage, Plouaret, Ploufragan, Plouguenast-Langast, Plouha, Ploumilliau, Plourin-les-Morlaix, Pommerit le Vicomte ; Pontrieux ; Saint-Cast-Le Guildo, Trebeurden, Treverec ;

Dont deux établissements intercommunaux (Lannion Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération) et l'Ehpad privé associatif de la commune du Quillio ;

Soutenues par la présence de, M. LAHELLEC Gérard, sénateur ; M. LE FUR Marc, député, M. PHILIPPE Joël, conseiller départemental et référent personnes âgées auprès de Lannion-Trégor Communauté :

Les maires, présidents de CCAS, élus, les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement des personnels. A cela s'ajoute des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents : les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, à environ 2 à 3 ans pour les autres.

Les élus réagissent :

- Au report continuel d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée, laissant les élus locaux gérer seuls la situation
- Des réponses des tutelles frileuses, si ce n'est honteuses, quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies
- Des dépenses instaurées par l'Etat : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en en plus lourde.

- Des charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1er jour.
- Refus de faire supporter aux familles ces augmentations de charges : prise en compte de la réalité des petites retraites du territoire. La charge restante du loyer est à la charge directe des familles des résidents.
- Inflation : notamment nourriture. Devrons-nous compter les biscottes ?

Les élus dénoncent les réponses des autorités de tutelles (ARS, Conseil Départemental) :

- Mutualisation ou fusion : les établissements ayant déjà opérés des rapprochements font certes état des certaines économies d'échelle sur les fonctions supports, mais c'est nier le problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD que de penser qu'il s'agit là d'une solution miracle
- Non remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettrai en difficulté nos résidents et nos personnels ! Combien de protections non-changées à temps, de douches non-faites, faute de personnel présent ? Combien de repas pris froids ou non-pris, faute d'aide ? Combien d'accidents du travail dû à la surcharge ? Est-ce cela que nous voulons pour nos aînés ?
- Coupe pathos anticipée : si celle-ci permet de réévaluer le taux de dépendance des résidents, et de prévoir des moyens supplémentaires, les élus dénoncent le fait que les financements liés ne sont versés que 18 mois plus tard si la coupe est réalisée après le 30/06 de l'année en cours ! C'est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens !

Collégialement, les élus présents décident :

- De ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondants au montant 2022 seront mis en réserve.
- De présenter une motion de soutien aux EHPAD à l'ensemble des communes du département.
- De refuser collégialement de voter le prochain BP si déficitaire
- De solliciter une rencontre avec le ministère de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales
- D'engager le cabinet Coudray sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'Etat

Les élus des Côtes d'Armor rappellent le rôle de « 1ère ligne » des maires et des conseillers municipaux.
Nous sommes tous concernés, même les communes n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car c'est bien l'accueil de tous nos anciens qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général.
« Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'Etat de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age. »

Une nouvelle réunion aura lieu le 21 septembre à Bégard (lieu et horaire à définir). »

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de se joindre à la motion de soutien relatée ci-dessus.